

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33010 – “ Vallée de la Meuse à Huy et vallon de la Solières ”

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33010 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site comprend des zones boisées et agricoles, des îles, coteaux et affluents mosans, dans la région de Ben-Ahin et de Huy. Il englobe, entre autres zones remarquables, le Vallon de la Solière et le site de Lovegnée-Bosquet.

Les habitats forestiers y sont particulièrement diversifiés : les crêtes et versants sont ainsi dominés par des forêts du métaclimax des hêtraies acidophiles, neutrophiles et calcicoles, mais les sols instables et les pentes fortes permettent la présence de beaux exemplaires de forêts de ravins.

Certains des milieux forestiers situés sur sol calcaire abritent en outre de remarquables sous-bois de buis. Les banquettes des ruisseaux et les îles de la Meuse abritent quant à elles des forêts alluviales et fluviales. Ces différentes zones forestières sont favorables à la bondrée apivore et au pic mar. En termes de milieux ouverts, les plus remarquables sont liés aux versants et aux carrières qui englobent pelouses calcaires et habitats rocheux, ainsi qu'un site de nidification régulière du hibou grand-duc. Le site inclut par ailleurs de nombreuses cavités souterraines et contribue à l'habitat de plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. On peut encore relever la présence de mares avec une entomofaune très diversifiée comprenant notamment l'écaille chinée.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9150	55,00 ha	B	
9110	50,00 ha	C	
9130	45,00 ha	C	
9180*	16,00 ha	B	UG 6
91E0*	10,00 ha	C	UG 7
91F0	10,00 ha	B	
6210*	8,00 ha	C	UG 2
3260	7,20 ha	C	
9160	3,00 ha	C	

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
6510	1,80 ha	C	
8210	1,50 ha	B	
3150	1,30 ha	C	
6430	1,00 ha	C	
6110*	0,20 ha	C	UG 2
8160*	0,10 ha	C	UG 2
5110	0,07 ha	B	
8310		B	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

5110 : Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)

6110* : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi

6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) (*sites à orchidées remarquables)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

8160* : Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

8210 : Pentec rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

91F0 : Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1078	Callimorpha quadripunctaria	Ecaille chinée	5-100 i				B
1303	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	7-20 i				B
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	0-1 i				C

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1318	Myotis dasycneme	Vespertilion des marais			3-4 i	C
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	0-2 i			C
1323	Myotis bechsteini	Vespertilion de Bechstein	0-1 i			C
1324	Myotis myotis	Grand Murin	P			C
1337	Castor fiber	Castor d'Europe	P			C
A068	Mergus albellus	Harle piette			0-5 i	-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		1-2 p		-
A215	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	1 p			-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	2 p			-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	0-2 p			-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33010 – “ Vallée de la Meuse à Huy et vallon de la Solières ”.

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN